

Présentation de votre association

1

Identification de votre association

Nom de votre association :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Le représentant légal (le président ou autre personne désignée par les statuts)

NOM : Prénom :

Qualité :

E-mail :

Moyens humains de l'association

Vous indiquerez le nombre de personnes participant à l'activité de votre association, tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, vous indiquerez le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part.

Bénévoles :

Nombre total de salariés permanents :

Salariés en CDI : dont salariés à temps partiel :

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :
.....

Salariés en CDD : dont salariés à temps partiel :

Précisez ci-dessous mi-temps, tiers-temps :
.....

Vous indiquerez les effectifs de votre association correspondant à chacun des groupes suivants :

- ⇒ **Nombre d'adhérents ou licenciés nés jusqu'au 31 décembre 2004 inclus**
résidant sur la commune :
- ⇒ **Nombre d'adhérents ou licenciés nés jusqu'au 31 décembre 2004 inclus**
résidant hors commune :
- ⇒ **Nombre d'adhérents ou licenciés nés à partir du 1^{er} janvier 2005**
résidant sur la commune :
- ⇒ **Nombre d'adhérents ou licenciés nés à partir du 1^{er} janvier 2005**
résidant hors commune :

La date limite du dépôt du dossier est le 15 octobre 2024

Budget prévisionnel 2025 (1)

2

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

DEPENSES	MONTANT (3) en euros	RECETTES (2)	MONTANT (3) en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services €	- Marchandises €
- Achats non stockés de matières et fournitures €	- Prestations de services €
- Fournitures non stockables (eau, énergie) €	- Produits des activités annexes €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives €	- Etat (à détailler) :	
- Autres fournitures € €
61- Services extérieurs	 €
- Sous traitance générale € €
- Locations mobilières et immobilières € €
- Entretien et réparation €	- Région(s) : €
- Assurances €	- Département(s) : €
- Documentation €	- Commune(s) : €
- Divers € €
62- Autres services extérieurs	 €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires € €
- Publicité, publications €	- Fonds européens €
- Déplacements, missions et réceptions €	- CNASEA (emplois aidés) €
- Frais postaux et de télécommunications €	- Autres (précisez) : €
- Services bancaires € €
- Divers € €
63- Impôts et taxes		75- Autres produits de gestion courante	
- Impôts et taxes sur rémunérations €	- Cotisations €
- Autres impôts et taxes €	- Autres €
64- Charges de personnel		76- Produits financiers €
- Rémunérations du personnel €	77- Produits exceptionnels €
- Charges sociales €	- Sur opérations de gestion €
- Autres charges de personnel €	- Sur exercices antérieurs €
65- Autres charges de gestion courante €	78- Reprise sur amortissements et provisions €
67- Charges exceptionnelles €		
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements €		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS €
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Emploi des contributions volontaires en nature	
- Secours en nature €	- Bénévolat €
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations €	- Prestations en nature €
- Personnels bénévoles €	- Dons en nature €
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir.

(2) Indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention que vous demandez.

(3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

La date limite du dépôt du dossier est le 15 octobre 2024

Compte de résultats 2023 ou 2024 (1)

Date de l'approbation par l'Assemblée Générale

(mention à rayer)

3

Compte de résultats de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre compte de résultats approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

DEPENSES	MONTANT ⁽³⁾ en euros	RECETTES ⁽²⁾	MONTANT ⁽³⁾ en euros
60- Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services €	- Marchandises €
- Achats non stockés de matières et fournitures €	- Prestations de services €
- Fournitures non stockables (eau, énergie) €	- Produits des activités annexes €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives €	- Etat (à détailler) :	
- Autres fournitures € €
61- Services extérieurs	 €
- Sous traitance générale €	- Région(s) : €
- Locations mobilières et immobilières €	- Département(s) : €
- Entretien et réparation €	- Commune(s) : €
- Assurances € €
- Documentation €	- Fonds européens €
- Divers €	- CNASEA (emplois aidés) €
62- Autres services extérieurs		- Autres (précisez) : €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires € €
- Publicité, publications €	- Autres produits de gestion courante	
- Déplacements, missions et réceptions €	- Cotisations €
- Frais postaux et de télécommunications €	- Autres €
- Services bancaires €	76- Produits financiers €
- Divers €	77- Produits exceptionnels	
63- Impôts et taxes		- Sur opérations de gestion €
- Impôts et taxes sur rémunérations €	- Sur exercices antérieurs €
- Autres impôts et taxes €	78- Reprise sur amortissements et provisions €
64- Charges de personnel			
- Rémunérations du personnel €		
- Charges sociales €		
- Autres charges de personnel €		
65- Autres charges de gestion courante €		
67- Charges exceptionnelles €		
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements €		
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €
86- Emploi des contributions volontaires en nature		87- Emploi des contributions volontaires en nature	
- Secours en nature €	- Bénévolat €
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations €	- Prestations en nature €
- Personnels bénévoles €	- Dons en nature €
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir.

(2) Indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention que vous demandez.

(3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

La date limite du dépôt du dossier est le 15 octobre 2024

Bilan 2023 ou 2024 (mention à rayer)

Suivant la date du bilan

4

ACTIF	Montant en euros	PASSIF	Montant en euros
Créances à recevoir	€	Dettes à payer	€
Épargne	€	Réserves	€
Banque	€	Résultat de l'exercice 2023 ou 2024	€
Caisse	€		
	€		€

Attestation sur l'honneur

5

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande, quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : €
- **Joins à la présente demande un RIB ou RIP (même si transmis l'année dernière)**

Fait, le à

Signature :

La commune de Haute-Goulaine s'engage à vos côtés pour assurer la réussite de vos projets. Au-delà d'une subvention, elle met à votre disposition des salles de sports, de réunions, du matériel, des espaces de communication qui vous sont réservés : journal municipal, site internet, lieux d'affichages

En retour, afin que toute la commune soit associée à notre partenariat, nous vous demandons de joindre le logo de Haute-Goulaine à votre communication, vos publications et événements.

La date limite du dépôt du dossier est le 15 octobre 2024

